



PREAVIS MUNICIPAL N° 2025-55

Préavis relatif à la demande de crédit complémentaire au budget 2025 concernant l'étude pour la réfection de la partie technique et du réaménagement de la piscine

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

| PREAMBULE

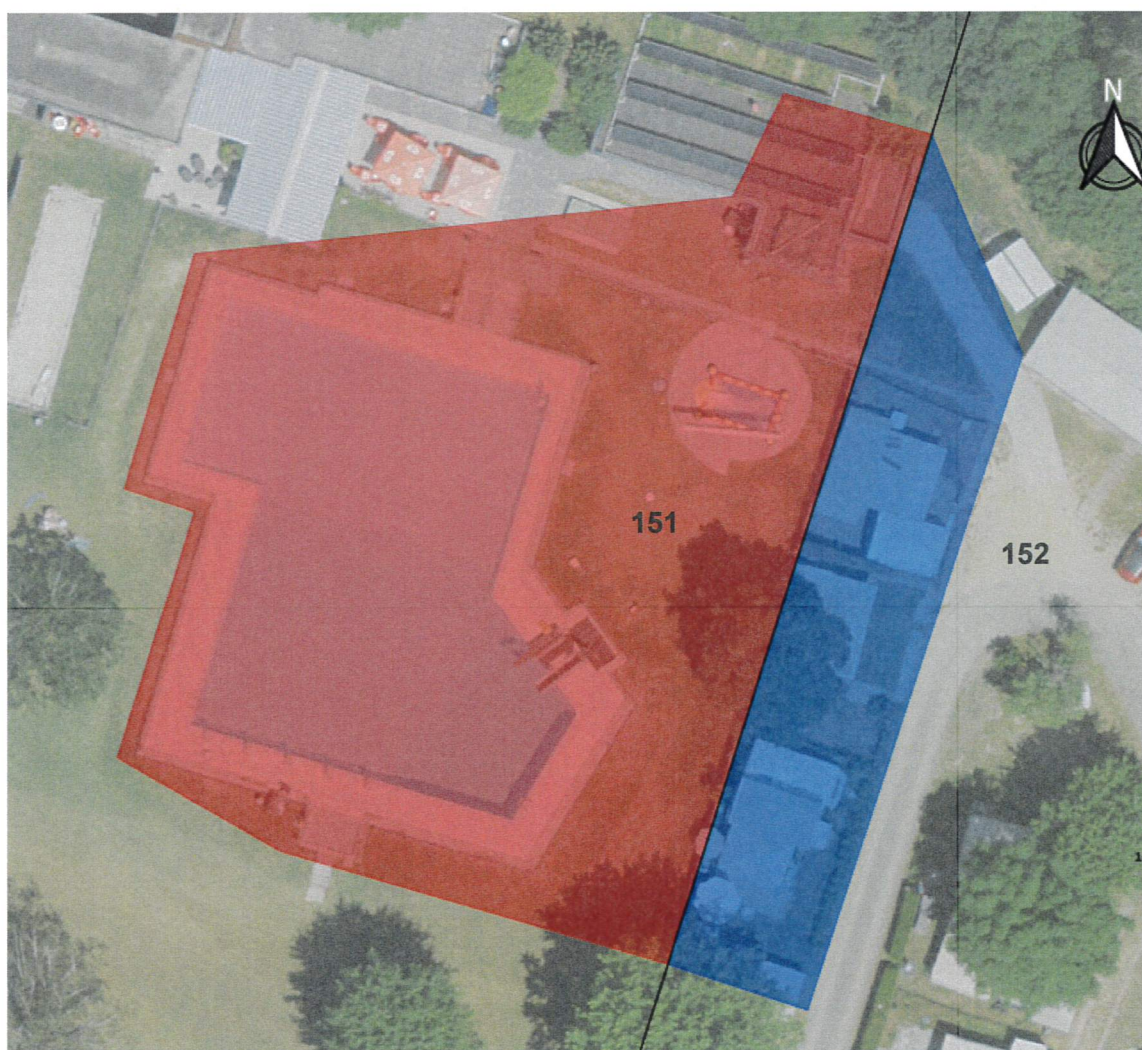
La partie technique de la filtration de l'eau de la piscine date de l'ouverture de cette dernière, soit en 1961. Avec les années, celle-ci est devenue obsolète et ne correspond plus aux normes actuelles. Ces dernières années, beaucoup de pannes ont eu lieu sur la partie technique. Le système d'amenée et d'évacuation des eaux de la pataugeoire a dû être modifiée suite à sa fermeture par les services du canton. De plus, ce bassin, vétuste, ne donne pas satisfaction à la population. De plus le liner (toile d'étanchéité) du bassin de la piscine devient usé et devra être changé à court ou moyen terme.

| OBJET DU PREAVIS

D'un point de vue formel, la Municipalité n'aurait pas eu besoin de présenter ce préavis aux membres du Conseil. Les conclusions du préavis N° 2021-01 - point 10 - lui permettent d'ouvrir directement un compte d'attente pour ce type d'étude, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-, tout en informant la commission des finances (Préavis relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2021 – 2026). Toutefois, la Municipalité a choisi de soumettre ce préavis au Conseil.

OBJECTIFS DE L'ETUDE ET SITUATION

L'étude se porte sur la partie se trouvant à l'est de la parcelle n° 151 comprenant le terrain de la piscine et sa partie technique, mais également sur une petite surface de la parcelle n° 152. En effet, en fonction du projet retenu, notamment pour le réaménagement de la pataugeoire ou encore la création d'un éventuel toboggan, une emprise serait nécessaire sur la surface du camping. La ligne des quelques caravanes longeant le treillis actuel qui délimite la zone piscine du camping devrait alors être supprimée. Toutefois, les aménagements envisagés ne devront pas empiéter sur le Plan d'affectation cantonal (PAC) de la Venoge.



MANDATAIRE

La Municipalité souhaite confier cette étude au bureau d'architectes et d'ingénieurs spécialisés en piscine, la société Jenzer + Partner AG à Aarberg, qui a participé à de nombreux projets similaires.

| ELEMENTS PRINCIPAUX PREVUS DANS L'ETUDE

L'offre établie par Jenzer + Partner AG prévoit les éléments suivants :

- Etude des documents, analyses et collecte de données de base (fréquentation, nombre d'élèves, rapports sur la qualité de l'eau etc.).
- Relevés et établissement de plans de base (avec plans fournis).
- Analyse de l'état de l'ensemble de la structure du bassin et du bâtiment des installations techniques.
- Analyse de l'état de l'installation de la piscine, y compris les installations techniques telles que l'installation de traitement de l'eau de baignade.
- Elaboration de trois variantes de rénovation pour l'installation de la piscine.
- Étude et comparaison des concepts de rénovation courants pour le revêtement de la piscine (acier inoxydable ; liner ; Myrtha ; solution combinée).
- Elaboration de variantes pour le local technique, y compris l'installation de traitement de l'eau (BWA).
- Vérification statique et dynamique de l'ensemble de la structure du bâtiment et de la piscine.
- Elaboration d'une possibilité de réalisation par étapes des mesures de rénovation.
- Calcul des coûts avec une marge d'erreur de +/- 20 %.

Cette étude permettra de confirmer si la surface du local technique est suffisante pour une nouvelle installation ou si une extension du bâtiment doit être envisagée.

Dans cette étude, la mise aux normes du bassin, des plots, des plongeoirs, des pédiluves, du renouvellement de la pataugeoire et la mise en place d'un éventuel tobogan seront traitées.

| DÉTAILS CHIFFRÉS DU PRÉAVIS

Le devis de la société Jenzer + Partner AG se monte à environ CHF 20'000.-. A cela s'ajoute des frais d'études d'ingénieurs en sanitaire (CHF 1'500.-), en électricité (CHF 1'500.-), ou encore en chauffage, ventilation, climatisation CVC (CHF 3'500.-).

En fonction de la variante du projet choisi, un rapport de diagnostic amiante, des prestations d'un ingénieur géomètre, étude de polluants ou expertises en physique du bâtiment seront également nécessaires.

De ce fait, la Municipalité demande un crédit arrondi à CHF 40'000.-

| FINANCEMENT

Nous vous proposons de financer cette étude par la trésorerie courante et de comptabiliser les dépenses sur le compte 34104.3132.0 « Honoraires et études ».

En outre, la Municipalité souhaite effectuer un prélèvement de CHF 40'000.- sur le compte 2930.01 « Préfinancement travaux camping et piscine » afin que cette étude n'ait pas d'impact sur les comptes 2025.

| DEVELOPPEMENT DURABLE

S'agissant d'un crédit d'étude, ce préavis n'a pas d'impact sur le développement durable en lui-même. Toutefois, l'élaboration des différentes variantes pourra proposer, dans la mesure du possible, des options qui prennent en compte cet aspect.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2025 – 55, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2025 de 40'000.- TTC sur le poste « Honoraires et études », compte 34104.3132.0 pour l'étude de la réfection de la partie technique et du réaménagement de la piscine ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 40'000.-, sur le « Préfinancement travaux camping et piscine », compte 2930.01 ;
3. de financer cette étude par la trésorerie courante ;

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté en séance de Municipalité du 12.05.2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Didier Chapuis



La secrétaire



Sylvie Nussbaum

Municipal responsable : M. Daniel Rochat